

Réf: Dossier 205923

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CABINET OPTIQUE ILLUMINATION »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
NIANGON ACADEMIE, Lot NON DEFINI, Ilot non defini

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24 Mars 2023 , et enregistrés au CEPICI le 04 Avril 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CABINET OPTIQUE ILLUMINATION

»

Objet : Vente de lunettes pharmaceutiques, consultation des yeux, vente de matériels optiques.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité

de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 4,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Quarante Mille (40,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
NIANGON ACADEMIE, Lot NON DEFINI, Ilot non defini

Dirigeant(s) M KAMBOU SANSAN SYLVAIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-04229 du 14/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°29511/GTCA/RC/2023 du 14/04/2023

